

 INTOSAI

**Revue
internationale
de la vérification
des comptes publics**

Avril 1995



Revue internationale de la vérification des comptes publics

Avril 1995—Vol. 22, n° 2

© 1995 International Journal of Government Auditing Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise au perfectionnement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7806, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, U.S.A. (téléphone: (202) 512-4707, télécopieur: (202) 512-4021, courrier électronique: <75607.1051@compuserve.com>).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée aux directeurs de toutes les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du monde qui participent aux activités de l'INTOSAI. Les autres intéressés doivent s'abonner au coût de 5 \$ US par année. Pour toutes les versions, il faut acheminer correspondance et chèques au bureau administratif de la *Revue* - P.O. Box 50009, Washington, D.C. 20004, U.S.A.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan) aux É.-U.

Table des matières

- 1 **Éditorial**
- 3 **En bref**
- 7 **Systemes de sécurité sociale**
- 10 **Couverture accrue de vérification**
- 14 **Profil - Argentine**
- 16 **Publications à signaler**
- 17 **Dans le cadre de l'INTOSAI**

Conseil de rédaction

Franz Fiedler, président de la Cour des comptes de l'Autriche
L. Denis Desautels, vérificateur général du Canada
Ismail Ayari, premier président, Cour des comptes de la Tunisie
Charles A. Bowsher, contrôleur général des États-Unis
Eduardo Roche Lander, contrôleur général du Venezuela

Président, IJGA, Inc.

Peter V. Aliferis (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Adjointe du rédacteur en chef

Linda L. Weeks (É.-U.)

Rédacteurs

Hubert Weber (INTOSAI-Autriche)
Mark Hill (Canada)
Axel Nawrath (République fédérale d'Allemagne)
Kiyoshi Okamoto (ASOSAI-Japon)
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)
Sharma Ottley (CAROSAI-Trinité-et-Tobago)
Abderrazak Smaoui (Tunisie)
Diane Reinke (É.-U.)
Susana Gimón de Nevelt (Venezuela)

Production / Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

Finances

Jagdish Narang (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Charles A. Bowsher, contrôleur général des États-Unis, président
Fakhry Abbas, président, Organisation centrale de contrôle des finances publiques, Égypte, premier vice-président
Marcos Vinicios Rodrigues Valaca, Ministre-Président, Cour des comptes, Brésil, deuxième vice-président
Bill Nelson, vérificateur général intérimaire, Australie
Franz Fiedler, président de la Cour des comptes, Autriche, secrétaire général
E. David Griffith, vérificateur général, Barbade
Paul Ella Menye, coordonnateur général, Cameroun
L. Denis Desautels, vérificateur général, Canada
Tapio Leskinen, vérificateur général, Finlande
Hedda Czasche-Meseke, président de la Cour des comptes, République fédérale d'Allemagne
J.B. Sumarlin, président de la Commission supérieure de contrôle, Indonésie
David G. Njoroge, contrôleur et vérificateur général, Kenya
Javier Castillo Ayala, contrôleur général de Hacienda, Mexique
Celso Gangan, président de la commission de contrôle, Philippines
Ioan Bogdan, président de la Cour des comptes, Roumanie
Omar A. Fakieh, ministre d'État, président du Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite
Pohiva Tui'i'onetoa, vérificateur général, Tonga

L'INTOSAI et l'ANAO

Par John Taylor, ancien vérificateur général, Australian National Audit Office (ANAO)

N.D.L.R. : M. Taylor a pris sa retraite en janvier 1995 après avoir occupé le poste de vérificateur général de l'Australie depuis 1988.



M. John Taylor

des Comités directeurs de l'INTOSAI et de l'ASOSAI et du Comité des normes de vérification de l'INTOSAI.

À domicile, la situation de l'ANAO n'était pas aussi bonne. Mes deux prédécesseurs, John Monaghan et Keith Brigden, avaient exprimé leurs préoccupations au sujet d'un manque croissant d'indépendance de la fonction de vérification. En conséquence de ces préoccupations, le Comité mixte des comptes publics a fait enquête et produit le « Report No. 296 », intitulé « The Auditor-General, Ally of the People and the Parliament, Reform of the Australian Audit Office ». Ce rapport recommandait plus d'indépendance et de ressources pour l'ANAO.

Des problèmes semblables n'étaient évidemment pas inconnus dans les milieux de l'INTOSAI, d'après les expériences des autres ISC. Ce qui avait été fait pour certaines ISC m'a en quelque sorte rassuré tout en me laissant entrevoir des difficultés pour l'avenir; j'étais tout à fait nouveau dans le domaine et j'y allais prudemment. La possibilité que m'a donnée l'INTOSAI de me renseigner sur les problèmes communs, les solutions possibles et les valeurs partagées m'a été utile à un moment où l'aide était plutôt rare sur le terrain.

Le gouvernement n'est pas resté oisif. Il a tenté de restreindre le mandat de l'ANAO (ce qui a été évité par suite de l'intervention du Sénat après la présentation de rapports du vérificateur général au Parlement). Entre autres difficultés, l'ANAO s'est trouvé mis en concurrence directe avec le secteur privé pour certains de ses travaux les plus intéressants et complexes (p. ex., la ligne aérienne nationale, la banque et d'autres organismes), avec toutes les conséquences de la perte possible de leur reddition de comptes au Parlement et de notre

capacité de recruter et de retenir des employés moins rémunérés que ceux de nos concurrents. À la différence des organismes qui relevaient directement du gouvernement et qui devaient faire face à la concurrence à l'avenir, l'ANAO n'a eu ni temps ni aide pour s'adapter au nouveau cadre de fonctionnement. Il lui a fallu s'en tirer tout seul.

La possibilité que m'a donnée l'INTOSAI de me renseigner sur les problèmes communs, les solutions possibles et les valeurs partagées m'a été utile à un moment où l'aide était plutôt rare sur le terrain.

L'ANAO a dû s'aider lui-même à régler les problèmes diagnostiqués par le CMCP et à s'adapter au cadre de fonctionnement qui évoluait rapidement. Heureusement, mes prédécesseurs avaient renforcé le rôle de l'ANAO en tant qu'organisme capable de bien informer le Parlement de la façon dont nos gouvernements utilisent le pouvoir et les ressources publics. Néanmoins, l'ANAO ne pouvait que modifier davantage et radicalement ses façons de faire, ses relations avec les intérêts importants (le gouvernement, le Parlement, les entités vérifiées, les médias, le personnel et le secteur privé), sa façon d'utiliser des ressources externes, son utilisation de la technologie et sa politique de publication. Il a perfectionné sa structure organisationnelle et l'a axée sur la promotion et le développement de plus hauts niveaux de compétence et, ainsi, de contribution du personnel. Par exemple, à l'ANAO, les idées cheminent vers le haut, vers le bas et horizontalement grâce à une matrice à la fois informelle et formelle de réseaux, à la différence des tendances qu'il y aurait sous un régime soit de contrôle hiérarchique rigide, soit de délégation totale : ni l'un ni l'autre ne semblerait jamais pouvoir maintenir le talent à son meilleur niveau (ou seulement le maintenir), ni la qualité.

Ce n'est qu'après que de nombreux changements auront été apportés au fonctionnement du secteur public (avec tout ce qui en découle en perte d'information et de reddition de comptes) que le Parlement étudiera en mars 1995 la loi recommandée en mars 1989. Nous saurons alors si le vérificateur général doit être « un client docile du ministère des Finances » (c.-à-d. du gouvernement), ainsi que John Monaghan a déjà décrit le poste probable. Enfin, le Parlement, plutôt que le gouvernement, aura une occasion de décider ce qu'il pense que devraient être le rôle et l'indépendance du vérificateur général.

L'existence de l'INTOSAI m'a été d'une grande aide pour faire face à un gouvernement inflexible qui avait ses propres vues sur la façon dont l'ANAO devrait assister le Parlement. Non seulement les hauts idéaux de l'INTOSAI et des organismes qui en sont membres, non seulement les normes professionnelles promulguées par l'INTOSAI, mais aussi l'exemple pratique de mes collègues de pays de toute orientation politique, dont beaucoup, encore plus sous le feu que moi, continuaient de travailler à améliorer ce qu'ils pouvaient, m'ont constamment rappelé les valeurs propres à une ISC.

Mes souvenirs de l'ANAO demeureront inextricablement liés à ceux des ISC avec lesquelles j'ai travaillé à des réunions telles que celles du XIII^e INCOSAI à Berlin, du XIV^e INCOSAI à Washington, du Comité directeur et du Comité des normes de vérification de l'INTOSAI ainsi qu'évidemment, des Assemblées de Beijing et de New Delhi et du Comité directeur de l'ASOSAI. Votre amitié et la possibilité de continuer de travailler à améliorer davantage notre profession grâce à la collaboration internationale me manqueront. Je vous souhaite beaucoup de succès à l'avenir.

L'existence de l'INTOSAI m'a été d'une grande aide pour faire face à un gouvernement inflexible qui avait ses propres vues sur la façon dont l'ANAO devrait assister le Parlement. ■

La Revue est heureuse d'annoncer qu'elle peut maintenant être jointe par le courrier électronique d'INTERNET. Notre adresse est <75607.1051@compuserve.com>

Le Secrétariat général de l'INTOSAI peut aussi être joint par courrier électronique. Son adresse INTERNET est <rh.into@magnet.at>

En bref

Canada

Proposition de rôle environnemental pour le vérificateur général

En octobre 1994, le ministre fédéral de l'Environnement a proposé d'apporter à la *Loi sur le vérificateur général* un certain nombre de modifications touchant les responsabilisés du Bureau au chapitre de l'environnement. Aux termes d'une de ces modifications, il serait établi au sein du Bureau un poste de commissaire à l'environnement et au développement durable, qui rendrait compte au Parlement canadien par l'entremise du vérificateur général. La personne nommée à ce poste serait choisie par le vérificateur général, non par le gouvernement.

Suivant une autre modification, les ministères et organismes fédéraux seraient tenus d'élaborer et de présenter au Parlement des stratégies de développement durable et des plans d'action. Il serait demandé au vérificateur général de vérifier l'application de ces stratégies et plans d'action et de soumettre un rapport annuel spécial au Parlement. Ce rapport s'ajouterait aux quatre autres rapports que le vérificateur général peut déjà présenter au Parlement.

Même si ces modifications et les autres qui sont proposées ne changeront pas fondamentalement le mandat actuel du Bureau de vérification, ce dernier aura probablement une visibilité beaucoup plus grande par suite de sa responsabilité environnementale. Les modifications proposées devraient être soumises à l'approbation du Parlement d'ici la fin de l'année. Pour plus de renseignements, s'adresser au Bureau du vérificateur général du Canada, 11^e étage, Tour Ouest, 240, rue Sparks, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G6.

Chine

Nouveau nom pour l'ISC

L'institution supérieure de contrôle de la Chine, l'Administration du contrôle de la République populaire de Chine, a changé de nom. Elle s'appelle maintenant Bureau de contrôle national de la République populaire de Chine et utilise l'acronyme CNAO. Pour

plus de renseignements, s'adresser au CNAO, 1 Beiluyuan, Zhanlan Road, Xichen District, Beijing 100037, Chine.

Espagne

Décès du président de la Cour des comptes

C'est avec tristesse que la *Revue* fait part du décès de M. Adolfo Carretero-Perez qui a servi avec grande distinction à titre de président de la Cour des comptes de l'Espagne et qui était secrétaire général de l'EUROSAI au moment de sa mort, le 17 décembre 1994. Les membres de l'INTOSAI se souviendront des efforts inlassables de M. Carretero pour établir l'EUROSAI de même que de son extraordinaire leadership à titre de président du Comité des statuts de l'INTOSAI dont le travail a mené à l'adoption, en 1992, des nouveaux statuts.

Nomination de la nouvelle présidente de la Cour des comptes

M^{me} Milagros Garcia-Crespo a été nommée présidente de la Cour des comptes vers la fin de décembre 1994 et, à ce titre, elle fera également fonction de secrétaire générale de l'EUROSAI. M^{me} Garcia-Crespo apporte à ses nouvelles fonctions une vaste expérience distinguée dans la fonction publique. Elle a été conseillère au Bureau de vérification de 1991 à 1994 et présidente du Bureau de vérification des comptes publics du Pays basque de 1989 à 1991. Elle a également travaillé pour le gouvernement basque à titre de conseillère en économie et planification de 1987 à 1989.

M^{me} Garcia-Crespo est comptable agréée et a un doctorat en économie de l'Université de Barcelone et un diplôme en économie comparée de l'Université internationale du Luxembourg. Elle a également été professeure d'économie appliquée à l'Université du Pays basque.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la Cour des comptes de l'Espagne, Fuencarral 81, Madrid 28004, Espagne.



M^{me} Milagros Garcia-Crespo

Irlande

Nouveau vérificateur général

M. John Purcell a été nommé contrôleur et vérificateur général le 1^{er} novembre 1994, à la retraite de son prédécesseur, M. Lauri McDonnell, qui avait occupé ce poste avec distinction depuis 1981.



M. John Purcell

M. Purcell, qui est âgé de 47 ans, a fait toute sa carrière professionnelle au sein du Bureau du contrôleur et vérificateur général dont il a été le directeur de la vérification pendant les six dernières années. Au nombre de ses réalisations les plus remarquables figure

l'établissement de la fonction de vérification informatique du Bureau vers la fin des années soixante-dix, qu'il a perfectionnée pendant les années quatre-vingt. Plus récemment, il a joué un rôle important dans le processus d'examen qui a mené à l'adoption, en 1993, d'une nouvelle loi relative à la vérification des comptes publics en Irlande. La nouvelle loi a non seulement habilité le contrôleur et vérificateur général à généraliser la vérification de l'optimisation des ressources, mais elle lui a aussi confié la responsabilité de la vérification, pour la première fois, de nombreuses entités parrainées par l'État. Répondre aux exigences et aux attentes de la population et du Parlement en matière de reddition des comptes par suite de l'expansion de son mandat est, pour M. Purcell, le plus grand défi que le Bureau doit relever dans l'avenir immédiat.

Rapport annuel de 1993

Dans le Rapport annuel de 1993 sur les comptes publics, le contrôleur et vérificateur général a exprimé son insatisfaction au sujet de divers points se rapportant à un certain nombre de ministères. Ces points étaient, entre autres choses, le dépassement du budget annuel, l'inefficacité des mesures prises pour recouvrer les créances de l'État, les dépassements de coûts des projets de développement informatique, les faiblesses de contrôle donnant lieu à des fraudes internes, le manque de transparence dans l'adjudication des marchés publics et la divulgation d'éléments de passif. Le rapport signalait également des difficultés juridiques au sujet des droits du contrôleur et du vérificateur général de divulguer certains renseignements après une vérification d'impôt. La question n'est pas encore réglée et les tribunaux seront peut-être invités à la trancher. Pour plus de renseignements, s'adresser au : Office of the Comptroller and Auditor General of Ireland, 72-76 St. Stephen's Green, Dublin 2, Irlande.

Népal

Rapport annuel de 1993

M. Bimal Raj Basnyat, vérificateur général du Népal, a présenté son rapport annuel à Sa Majesté le Roi Birendra Bir Bikram Shah Dev le 4 août 1994. Ce rapport comporte deux volumes.

Le premier volume renferme une analyse générale des pratiques comptables et des opérations financières du gouvernement, y compris l'opinion du vérificateur général sur les états financiers consolidés, les dettes publiques et l'aide financière reçue de

diverses organisations internationales et pays donateurs.

Le second volume réunit les rapports de vérification d'entreprises publiques appartenant à l'État et assujetties à une vérification par le vérificateur général ainsi que d'autres organismes autonomes régis par une loi particulière.

Le ministre des Finances a présenté le rapport du vérificateur général au Parlement le 4 janvier 1995 sur l'ordre du Roi et l'a ensuite transmis au Comité des comptes publics pour étude détaillée. Pour plus de renseignements, s'adresser au : Office of the Auditor General, Barbar Mahal, Kathmandu, Népal.

Norvège

Publication du rapport annuel

Dans son rapport annuel au Parlement, le Bureau du vérificateur général (BVG) a présenté les comptes publics et soulevé un certain nombre de questions d'une grande importance. Certaines de ces questions ont par la suite fait l'objet de rapports spéciaux contenus dans la série « Document No. 3 ».

Dans le cas du ministère des Affaires étrangères, il était révélé que les fonds de développement versés dans le cadre de la coopération multilatérale et bilatérale avec des institutions internationales demeuraient dans une grande mesure non utilisés à la fin

de l'année financière. D'où la nécessité, peut-être, de modifier les modalités de versement pour les axer davantage sur l'avancement réel des projets de développement. Il était également proposé d'exiger plus de détails dans les budgets et les rapports des organismes intéressés. Il serait également nécessaire de se pencher sur la question des intérêts courus.

Les faiblesses et les lacunes du contrôle interne des comptes de la direction des Douanes et de l'Accise avaient déjà été signalées. En raison d'une grande incertitude quant aux recettes douanières, le BVG n'avait pas approuvé les comptes de 1991. La vérification de l'an dernier a révélé que même si un certain nombre d'améliorations avaient été faites, il subsistait de graves lacunes.

Au ministère de la Justice, c'est l'effet de la planification interne sur les opérations qui a été analysé. La planification interne a été imposée à tous les bureaux gouvernementaux en 1990 et une vérification effectuée dans des districts de police choisis a révélé que les plans s'y rapportant avaient peu de priorité et ne précisaient pas le lien entre les tâches et les moyens d'atteindre les résultats désirés. En outre, des parties centrales des opérations étaient souvent omises de la planification. En général, les plans décrivaient la situation actuelle et comportaient peu d'éléments novateurs ou de propositions de changements réels. L'effet observé sur la gestion des

Pakistan



Participants et professeurs au cours intensif de vérification de la performance parrainé par le Bureau du vérificateur général du Pakistan, à Lahore, du 3 janvier au 12 février 1995. Assistaient au cours des gestionnaires de la vérification de l'ISC du Pakistan, de même que des ISC de la Chine, de la Turquie, de la Malaisie, de Sri Lanka, des Maldives et du Népal. Pour plus de renseignements au sujet du Programme intensif de formation du Pakistan, s'adresser au Director General, Performance Audit, PT&T Audit Building, Mauj-e-Darya Road, Lahore-21, Pakistan.

ressources était très limité. Pour plus de renseignements, s'adresser au Bureau du vérificateur général de Norvège, Riksrevisjonen, Postboks 8130 DEP, Victoria Terrasse, 0032 Oslo, Norvège.

Nouvelle-Zélande

Nouveau vérificateur général

La nomination du nouveau contrôleur et vérificateur général, David Macdonald, a été annoncée le 22 décembre 1994. M. Macdonald est entré en fonction le 24 avril 1995. Il était auparavant associé principal à la vérification au sein du groupe des institutions financières au cabinet de comptables Touche Ross à Londres. M. Macdonald compte 23 ans d'expérience à titre d'associé chez Deloitte Touche Tohmatsu à Wellington et à Londres. Il est *fellow* de la New Zealand Society of Accountants et de l'Institute of Chartered Accountants of Scotland.

En 1984, M. Macdonald a dirigé une équipe de trois personnes créée par le contrôleur et vérificateur général d'alors, Brian Tyler, pour effectuer un examen majeur du Bureau de vérification, qui a comporté une étude approfondie de son mandat et de ses méthodes. Pour plus de renseignements, s'adresser au Audit Office of New Zealand, P.O. Box 3928, 48 Mulgrave Street, Wellington 4, Nouvelle-Zélande.

Union européenne

Le nombre des membres de la Cour des comptes est porté à quinze

Par suite de l'admission de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande à l'Union européenne, la Communauté européenne compte 15 États membres. À la Cour des comptes de l'Union européenne se sont donc ajoutés trois nouveaux membres : Jan Karlsson (Suède), Anus Salmi (Finlande) et Hubert Weber (Autriche). M. Weber vient d'une institution supérieure de contrôle (voir page 17); M. Karlsson a occupé diverses hautes fonctions gouvernementales et M. Salmi a été vérificateur légal de plusieurs sociétés.

Rapports spéciaux sur l'environnement urbain et l'instrument de cohésion financière

Outre son rapport relatif à l'exercice de 1993, la Cour des comptes a publié deux rapports spéciaux qui ont suscité l'intérêt à la fois du Parlement européen et des médias. Le premier portait sur l'environnement urbain et

le second sur l'instrument de cohésion financière.

En ce qui concerne l'environnement urbain, il incombait à la Cour de vérifier les mesures gérées par les services de l'environnement (DG XI) de la Commission européenne ainsi que les projets pilotes financés conjointement par le Fonds européen de développement régional (FEDER), le programme RECITE, qui est également financé par le FEDER, et divers programmes se rapportant à la formation, à la recherche, au transport, à l'énergie et même à la culture. La Cour a constaté divers problèmes : l'absence de cadres précis de mise en oeuvre des mesures; l'imprécision et même, dans certains cas, l'absence de critères de sélection des projets pilotes; une planification insuffisante et même un manque d'originalité ou des lacunes au chapitre du suivi des programmes. En conséquence, la Cour a recommandé de mieux définir les objectifs et les mesures précises à mettre en oeuvre et a encouragé les démarches pour trouver de nouvelles initiatives qui pourraient être imitées ailleurs. À cette fin, pour garantir l'interaction, une collaboration plus efficace et un suivi plus rigoureux des projets s'imposent.

Historiquement, l'instrument de cohésion financière a vu le jour avant le Fonds de cohésion destiné à financer des projets dans le domaine de l'environnement et les réseaux transeuropéens (infrastructure des transports). Le Conseil a approuvé provisoirement cet instrument en vue de financer des projets en Irlande, en Grèce, au Portugal et en Espagne. Les dépenses totales faites aux termes du Fonds de cohésion et de l'Instrument financier de 1993 à 1999 devraient atteindre 15 milliards d'ECU (aux prix de 1992). En vérifiant les dépenses effectuées et les engagements pris dans le cadre de l'Instrument financier et en cernant les problèmes qui influent sur sa mise en oeuvre, la Cour des comptes de l'Union européenne espère permettre à la Commission et aux États membres de voir à ce que les défauts et lacunes qu'elle leur signalera ne se manifestent pas à l'avenir dans le contexte du Fonds de cohésion.

Selon la Cour, la gestion de l'instrument de cohésion financière souffre de problèmes de coordination, à la fois au sein de la Commission et entre la Commission et les États membres bénéficiaires. La multiplication de structures de prise de décision au sein de la Commission rend l'optimisation des crédits de la Communauté difficile à réaliser. Par exemple, certains projets qui sont financés par l'instrument de cohésion financière le sont également par des fonds de structure ou même par d'autres sources de financement de la Communauté.

La Cour déplore en outre le choix de certains projets (de taille trop modeste par rapport à l'objet de l'instrument financier, soit de servir aux initiatives de grande envergure, spécialement dans le cadre des réseaux transeuropéens) et signale de graves lacunes au chapitre du suivi des mesures. Dans ses conclusions, la Cour recommande que les objectifs visés par le Fonds de cohésion soient clairement définis, qu'une analyse détaillée des coûts et avantages soit effectuée dans le cas de chaque projet et que les coûts soient soigneusement analysés et les étapes de chaque projet bien précisées. Enfin, elle propose que les projets financés par le Fonds de cohésion et par d'autres instruments structurels soient coordonnés afin d'optimiser les contributions des diverses mesures de l'Union européenne à la promotion du développement économique et social de la Grèce, de l'Irlande, du Portugal et de l'Espagne. Pour plus de renseignements, s'adresser à la Cour des comptes de l'Union européenne, 12, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg.

SADCOSAI

Cinquième congrès de la SADCOSAI tenu en Tanzanie

L'Organisation des institutions supérieures de contrôle de la Conférence de développement de l'Afrique australe (SADCOSAI) a tenu son cinquième congrès du 27 février au 3 mars 1995, à Arusha, en Tanzanie. Outre les vérificateurs généraux de sept pays, 18 délégués et observateurs y assistaient. Comme par le passé, le congrès était financé par l'Organisation suédoise pour le développement international (SIDA) en collaboration avec le Bureau de vérification de la Suède.

Les discussions ont porté sur trois thèmes : la vérification des organismes parapublics, la vérification environnementale et le développement des vérifications informatiques. Les documents de fond préparés par les ISC du Lesotho, du Mozambique et du Zimbabwe ont facilité les débats. Les délégués se sont répartis en trois groupes pour discuter en détail des documents et faire rapport à une séance plénière en vue d'y poursuivre les discussions et d'adopter des résolutions.

En ce qui concerne la vérification des organismes parapublics, les délégués étaient d'avis que les gouvernements, ayant un intérêt dans le financement et la gestion de ces derniers, devaient également avoir un mot à dire dans leur vérification par l'entremise du Bureau du vérificateur général. Dans le cas de certaines ISC, les rapports du

vérificateur général sont acheminés au Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Cette façon de faire pourrait dans une certaine mesure miner l'indépendance du vérificateur général. À ce sujet, il a été résolu que le rapport du vérificateur général devrait être acheminé directement au Parlement.

Les discussions touchant la vérification environnementale ont fait ressortir que l'environnement des pays de la Conférence de développement de l'Afrique australe se détériorait à un rythme alarmant; ces derniers ne s'étaient pas encore entendus sur une politique environnementale uniforme et n'avaient que des lois éparses relevant de divers ministères et services gouvernementaux. Il a été résolu que les ISC devaient s'engager dans la vérification environnementale que l'on a définie comme étant la vérification du rendement de l'environnement.

Constatant l'absence de normes ou de lignes directrices habilitantes en matière de vérification environnementale, les participants ont résolu de confier à l'ISC de la Tanzanie la responsabilité de préparer un projet qui sera acheminé aux membres pour obtenir leurs observations et leur approbation.



Les délégués, les observateurs et le deuxième vice-président de la Tanzanie (troisième des personnes assises depuis la gauche) qui a présidé à l'ouverture du congrès.

En dernier lieu, le débat touchant le troisième thème a souligné l'avènement d'ordinateurs dans les pays de la Conférence et le fait que la plupart des ISC ne vérifient toujours pas les systèmes informatiques (la méthode de la boîte noire), parce qu'elles n'interviennent pas dans leur installation au sein des ministères gouvernementaux. Il a été résolu que chaque ISC recommande fortement à son gouvernement de la faire intervenir dans l'installation de tous les ordinateurs et d'établir des programmes de formation intensifs pour que ses employés soient assez compétents pour vérifier ces ordinateurs. Pour plus de renseignements, s'adresser au vérificateur général et secrétaire général de la SADCOSAI, Private Bag 0010, Gaborone, République du Botswana.

Consortium international pour la gestion des comptes publics

Conférence annuelle

Les représentants de 40 nations se sont réunis du 27 au 29 mars 1995 à Miami, en Floride,

pour discuter « des ressources, des risques et des responsabilités en matière de gestion des comptes publics ». La conférence était parrainée par le Consortium international pour la gestion des comptes publics et par la School of Accounting de la Florida International University.

Au nombre des participants se trouvaient des vérificateurs généraux, des contrôleurs des comptes, des vérificateurs et des comptables des secteurs public et privé, des économistes, des banquiers, des experts d'organismes de développement financier et des experts financiers gouvernementaux. Y participaient pour la première fois 16 gestionnaires financiers du Kazakhstan. Parmi les principaux conférenciers, il y avait Elmer Staats, ancien contrôleur général des États-Unis, Ileana Colon, contrôleur générale de Porto Rico, Alfredo Jalilie, vice-ministre des Finances du Pérou et Pablo Zavaleta, comptable général de la Bolivie.

Les séances plénières et les discussions en petits groupes ont permis aux participants d'échanger des idées et de partager leurs expériences. Au nombre des sujets abordés à la conférence figuraient les suivants : la communication des réussites par l'entremise du rapport annuel, la production d'un rapport financier annuel convivial par les gouvernements nationaux, l'évolution de l'administration fiscale, la gestion de trésorerie par les gouvernements nationaux, la gestion de la qualité totale dans la vérification, la juricomptabilité et la prévention des fraudes et les nouvelles dimensions de la comptabilité.

Pour plus de renseignements au sujet de la conférence ou du consortium, s'adresser au Consortium international pour la gestion des comptes publics, P.O. Box 8665, Silver Spring, Maryland 20902, É.-U. ■

Nouvelle stratégie de vérification du rendement des systèmes de sécurité sociale

Par Inga-Britt Ahlenius, vérificatrice générale, et Gert Jönsson, vérificateur général adjoint, Bureau de vérification de la Suède

Introduction

La Suède a commencé très tôt à édifier une société moderne adaptée aux besoins du XX^e siècle. Le modèle suédois bien connu de l'État providence comporte des éléments tels que l'enseignement gratuit, les soins médicaux fortement subventionnés et un système universel de prestations de sécurité sociale, principalement non contributif – financé par les recettes fiscales – et, dans une moindre mesure, par des cotisations. Les prestations versées représentent actuellement 64 p. 100 des dépenses financées par les recettes fiscales et environ 30 p. 100 du revenu disponible des ménages, ou environ 20 p. 100 du produit intérieur brut (PIB).

Comme les prestations constituent une partie si importante de l'économie, elles devraient atteindre les buts que le Parlement a fixés. Mais, à ce jour, il n'a été fait aucune étude complète et systématique pour déterminer s'il en est bien ainsi.

Par conséquent, le Bureau de vérification de la Suède a élaboré une méthode systématique de vérification du rendement des prestations versées aux ménages. Cette méthode fait l'objet du présent article.

La Suède durement touchée par la récession mondiale

La Suède a été très durement touchée par la récession mondiale du début des années quatre-vingt-dix. L'absence de croissance pendant cette période a eu un effet défavorable marqué sur les finances publiques. L'affaiblissement de l'assiette fiscale et l'augmentation du nombre de demandes d'indemnisation de la part de gens exclus du marché du travail ordinaire ont causé d'importants déficits budgétaires. Le déficit actuel atteint environ 10 p. 100 du PIB.

Pour réduire ou éliminer le déficit, on mise sur les compressions des dépenses et la croissance économique. La situation économique s'est améliorée, surtout en ce qui concerne le secteur de l'exportation. Le gouvernement a annoncé des mesures visant à renforcer les finances publiques par étape pour abaisser le déficit à 7,5 p. 100 du PIB d'ici à 1998. Divers organismes gouvernementaux s'emploient à accroître leur efficacité et leur efficacité et à réévaluer leurs activités.

Un système est efficace s'il atteint ses buts

Le Bureau fait des vérifications de la performance depuis 25 ans. Il y a un grand besoin de propositions menant à une plus grande efficacité au chapitre des dépenses et des recettes. La priorité du Bureau a été d'examiner les secteurs ayant une grande importance économique. Il se concentre donc sur le vaste système de versements de prestations aux ménages.

Que faut-il entendre par un système efficace de prestations? Dans le rapport intitulé *Effectiveness Auditing* (1970) du Bureau, le concept de l'efficacité est défini comme suit :

(Traduction)« On évalue l'efficacité des activités d'un organisme gouvernemental en déterminant dans quelle mesure les résultats prévus ou réels lui permettent d'atteindre ses principaux buts, c.-à-d. la production, par ses activités, de certains effets sociaux. »

L'examen des résultats inhérents aux prestations de sécurité sociale versées à des particuliers et à des ménages portera sur une analyse des versements et de leurs effets. Pour permettre d'apprécier l'efficacité de ce système de prestations, les vérifications de la performance doivent établir si les résultats obtenus sont compatibles avec les objectifs de la politique qui en sous-tend la conception. Les vérifications de la performance doivent également établir dans quelle mesure les résultats obtenus sont compatibles avec d'autres objectifs généraux, par exemple l'application uniforme d'une politique qui, en Suède, est connu comme celle du principe du travail d'abord, soit le principe selon lequel l'emploi est généralement préférable au chômage.

Théoriquement, l'effet d'un système de prestations peut être de réduire l'incitation d'une personne à participer au marché du travail. En conséquence, les vérifications devraient viser à faire ressortir le coût pour la société de certaines prestations de sécurité sociale. Une analyse détaillée de l'efficacité d'un système exige des études intersectorielles de l'interaction entre divers systèmes de sécurité sociale, y compris une évaluation des résultats. L'objectivité s'impose à ce chapitre. Les vérifications doivent examiner si l'intervention gouvernementale et la conception du système demeurent appropriées, c.-à-d. si le système atteint l'objectif qui a été fixé initialement. Pour s'assurer que les vérifications satisfont à ces exigences, le Bureau suit une démarche systémique.

Il y a une nette distinction entre productivité et efficacité, et les vérifications de la performance doivent la faire ressortir. En 1970, le Bureau a exprimé cette distinction dans l'énoncé maintenant classique suivant :

(Traduction)« La différence entre la productivité et l'efficacité est que la première n'exige aucune appréciation de l'activité relativement au but premier. L'intérêt unilatéral dans la productivité peut se traduire par l'exécution sans cesse améliorée des mauvaises tâches. »

Cette définition est le point de départ d'une discussion sur le but des vérifications de la performance dans le secteur de la sécurité sociale. D'abord, les vérifications doivent se fonder sur des études de la mesure dans laquelle la performance correspond aux objectifs déclarés. Si l'impact du système de sécurité sociale n'est pas examiné par rapport à tous les autres secteurs de la société, il y a un risque de « faire une histoire pour une vétille et de passer sur une énormité ». La sécurité sociale fonctionne à de nombreux niveaux différents : par exemple, les bureaux locaux de sécurité sociale prennent 40 millions de décisions chaque année. La mesure dans laquelle ces décisions sont conformes aux objectifs généraux de la politique adoptée par le

Parlement varie considérablement. Si, à titre d'exemple, le Bureau limitait ses efforts à réduire le coût unitaire moyen ou la durée de certaines mesures de réadaptation, il pourrait mettre en péril l'application soutenue du principe du travail d'abord. Le personnel des bureaux de sécurité sociale pourrait réduire le temps moyen de réadaptation simplement en accordant une pension d'invalidité à un certain nombre de clients. Ainsi, la productivité augmenterait au détriment de l'efficacité.

Il y a deux activités principales du secteur de la sécurité sociale à examiner dans le cadre des vérifications de la performance :

- 1) le versement de prestations aux ménages;
- 2) l'administration du système de sécurité sociale lui-même.

L'existence de diverses prestations, dont certaines sont fondées sur le revenu, et l'absence d'un cadre de réglementation unifié font de la vérification une tâche complexe. Certaines prestations ont différents effets simplement parce que leur conception diffère. L'effet global des diverses prestations excède la somme des effets de chaque système. Il ne suffirait donc pas de faire seulement des vérifications distinctes de la performance de chaque genre de prestations.

Il y a peu d'activités gouvernementales qui sont si manifestement liées à la politique économique générale que celles qui influent directement sur l'économie des ménages. Les secteurs les plus évidents dans ce contexte sont ceux de la sécurité sociale et du marché du travail. Les prestations de sécurité sociale constituent un élément crucial de la politique économique parce qu'elles :

- constituent une partie substantielle du revenu des ménages;
- constituent une proportion substantielle des dépenses publiques.

Les effets globaux des décisions individuelles sont vitaux pour le développement de l'économie nationale. La mise en oeuvre des politiques gouvernementales influe, directement ou indirectement, sur les décisions et les comportements des particuliers. Les vérifications du secteur de la sécurité sociale doivent donc analyser et quantifier ces effets. Le but doit être, dès le départ, de dégager les liens humains et psychologiques sur lesquels repose un système de sécurité sociale comme celui de la Suède. Les vérifications de la performance du système de versement de prestations aux ménages doivent par conséquent porter sur l'interaction non seulement entre les administrateurs du système, mais également entre eux et les bénéficiaires. En général, les vérifications de la performance devraient non seulement porter sur la question de savoir si le versement de prestations répond aux objectifs fondamentaux du système, mais aussi sur celle de savoir si cela est compatible avec d'autres objectifs de la politique économique, tels que la croissance économique, la répartition des ressources et la sécurité sociale, un haut niveau d'emploi et l'équilibre des finances publiques.

Deux objectifs de la vérification de la performance

La stratégie de vérification de la performance du Bureau, en ce qui concerne le secteur de la sécurité sociale de la Suède, a deux principaux objectifs :

- 1) établir dans quelle mesure les principaux objectifs économiques de croissance et d'équilibre des finances publiques sont atteints. La politique générale du gouvernement d'accorder la priorité au principe du travail d'abord est un élément essentiel dans ce contexte;
- 2) établir si les prestations versées aux ménages répondent aux objectifs de la politique.

Les prestations de sécurité sociale, que ces dernières se fondent ou non sur des cotisations, représentent environ 30 p. 100 du revenu disponible des ménages. Les diverses prestations de sécurité sociale sont régies par des dispositions légales. Il y a souvent des liens et une interaction entre les diverses prestations prévues par le système et d'autres secteurs des finances publiques, tel le régime fiscal. L'interaction est considérable et est surtout de nature technique. Il y a des exemples de liens entre les prestations qui mettent en péril les objectifs globaux de la politique. Comme le particulier ou le ménage doit tenir compte de toutes les règles et règlements en vigueur, les objectifs globaux ne sont atteints que dans des mesures diverses. Pour cette raison, il vaut la peine de faire une étude détaillée de différents secteurs pour confirmer la validité des théories au sujet de la question de savoir si le principe du travail d'abord se concrétise dans les effets d'un seul système de prestations de sécurité sociale ou dans les effets réunis de plusieurs systèmes. Le principe du travail d'abord doit donc être soigneusement défini, mais, évidemment, la prémisses fondamentale est que l'emploi est préférable au chômage et les règles et règlements doivent être formulés de façon à augmenter l'incitation à travailler.

La vérification de la performance devrait viser à établir d'une façon objective si le principe du travail d'abord est lié à chaque volet du système de sécurité sociale séparément ou à l'ensemble du système.

Analyse des résultats

Les vérifications des versements de prestations de sécurité sociale peuvent suivre diverses stratégies. Pour trouver dans le cadre de l'ensemble du système des solutions qui réduisent les dépenses, tant au chapitre des frais administratifs qu'à celui des prestations elles-mêmes, il faut tenir compte des éléments qui suivent.

L'administration des systèmes existants représente deux pour cent (un milliard de dollars) du crédit attribué au secteur de la sécurité sociale, tandis que les prestations elles-mêmes en constituent 98 p. 100 (43 milliards de dollars). Ce fait est d'une importance cruciale. Comme la performance à ce chapitre exige que les services de sécurité sociale fournis soient compatibles avec les objectifs déclarés, il est nécessaire d'analyser la chaîne des événements qui conduisent au résultat final. Cette chaîne comporte une réglementation, l'interprétation de règles, le traitement de cas, des contrôles et le versement lui-même de prestations de sécurité sociale à des particuliers et à des ménages.

Au fil des ans, le Bureau de vérification a proposé de nombreux changements visant à la fois la réduction des dépenses et l'accroissement de l'efficacité et de l'efficacité au chapitre de l'administration du système et des prestations. Les vérifications ont porté sur les méthodes administratives et le contrôle interne. Ces propositions ont mené à des améliorations qui ont permis de réduire les dépenses au chapitre de l'administration ainsi qu'à celui des versements de prestations. Toutefois, il n'a pas encore été fait de comparaison détaillée et systématique entre le résultat final et les objectifs.

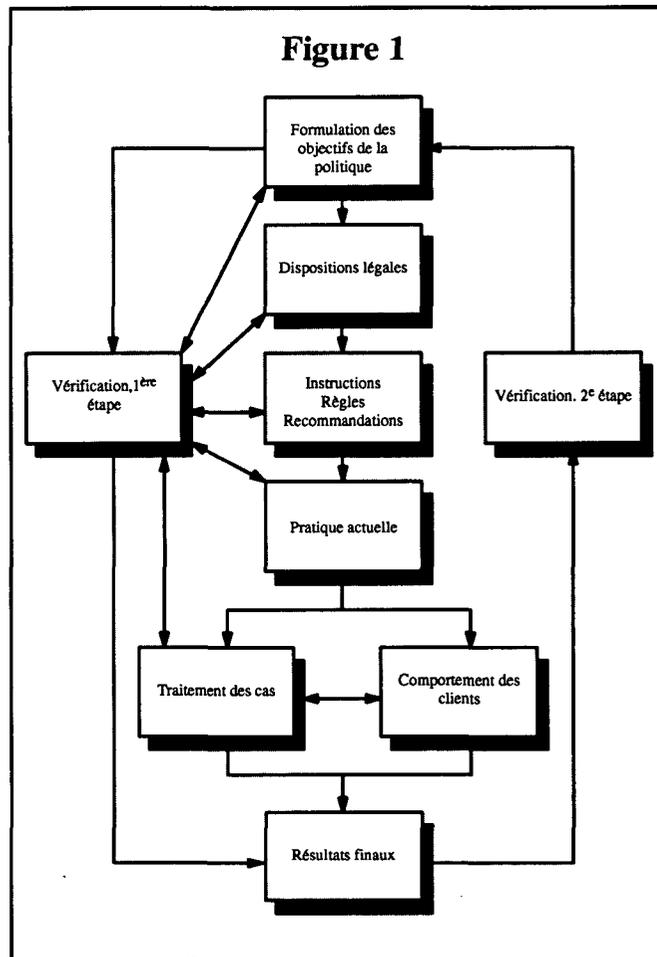
La conception d'un modèle qui s'applique à l'ensemble des prestations de sécurité sociale permettra au Bureau d'étudier les systèmes séparément ou par groupes ainsi que l'impact sur diverses catégories de bénéficiaires de certaines prestations ou de l'ensemble du système. Le Bureau devrait étudier le système existant de versements de prestations aux ménages pour être en mesure d'examiner les prestations séparément ou par groupes et les bénéficiaires de ces dernières. D'abord, les prestations doivent être comparées aux objectifs tels qu'ils sont actuellement formulés. Ces prestations sont, entre autres, des indemnités de maladie, des

versements anticipés d'allocations alimentaires et des pensions d'invalidité. De même, diverses catégories de bénéficiaires, tels que les familles comptant des enfants, les retraités et les étudiants, devraient être examinées. La vérification de la performance devrait, suivant cette démarche, se pencher principalement sur la mesure dans laquelle les résultats finaux sont compatibles avec les objectifs de la politique. Dans la négative, les vérifications devraient viser à proposer que les dispositions pertinentes soient modifiées de façon que les versements correspondent mieux à la volonté politique.

La figure 1 montre comment les vérifications se rapportent aux objectifs de la politique et aux résultats finaux. Chaque vérification doit porter sur un genre de prestations, un groupe de prestations ou une catégorie de bénéficiaires auxquels correspond un objectif défini. Supposons qu'une vérification porte sur les versements anticipés d'allocations alimentaires. En examinant comment ces dernières sont réellement versées, c.-à-d. de qui se compose le groupe de bénéficiaires, ce « résultat final » peut être comparé à l'objectif visé par cet instrument de politique familiale.

Une fois faite la comparaison entre les objectifs et les résultats, ce que représente « Vérification, 1^{re} étape » dans le diagramme, la « Vérification, 2^e étape » commence. Cette deuxième étape comprend une analyse des éléments intermédiaires, c.-à-d. ceux qui mènent au résultat final. Si, par exemple, il y a un écart entre l'objectif et le résultat final, on peut procéder à une analyse systématique des éléments intermédiaires. Les règles et les directives secondaires peuvent avoir créé une situation où le résultat final ne concordera pas avec les objectifs de la politique pertinente. Les interprétations des règles qui influent sur les décisions quotidiennes faites dans les bureaux de sécurité sociale de même que la jurisprudence qu'établissent les tribunaux peuvent donner lieu à de tels conflits. Enfin, la vérification débouche sur des propositions de changements. Ces changements visent à éliminer les écarts précités au chapitre des éléments intermédiaires, ce qui modifie les systèmes de telle façon que les résultats finaux sont conformes aux objectifs déclarés. Le Bureau effectue actuellement trois vérifications de la performance portant sur les objectifs et les résultats dans le domaine de la sécurité sociale. Les rapports pertinents seront publiés d'ici à la fin de 1995 et devraient être très utiles au Bureau pour remplir plus pleinement sa mission.

Pour plus de renseignements, s'adresser aux auteurs au Bureau de vérification de la Suède, Box 45070, S-104 30 Stockholm, Suède. ■



Couverture accrue de vérification par de petites équipes

Par Paul Benson, directeur de l'Examen des dépenses publiques, gouvernement des îles Cook

La question de savoir si les vérificateurs du secteur public en font assez pour assurer une couverture intégrale hante les gestionnaires de la vérification dans le monde entier. Risque et importance relative à part, est-ce que les vérificateurs font tout ce qui pourrait être fait pour se pencher sur les vrais problèmes de non-respect de l'obligation redditionnelle, de mauvaise gestion et de fraude, qui mènent inévitablement à plus de demandes de vérifications et d'enquêtes?

Il nous faut examiner très attentivement nos ressources actuelles et futures et les points dont on s'attend que nous nous occupions et nous poser les questions suivantes :

1. Faisons-nous une utilisation optimale de nos ressources humaines et financières en étendant le champ d'action de nos petites équipes de vérification à autant de domaines et aussi rapidement que possible?

2. Sommes-nous assez proactifs en ce qui concerne la découverte et la prévention de problèmes financiers, de gestion et de contrôle en nous penchant sur les causes des principales lacunes avant que des dommages soient faits?

3. Disposons-nous d'un moyen durable et efficace de nous pencher sur des questions qui peuvent réellement réduire la demande de services de vérification et rendre les organismes gouvernementaux plus indépendants?

Extension des services de vérification

Le présent article fait état de diverses stratégies permettant aux bureaux de vérification d'augmenter leur efficacité et leur efficacité. L'accent est mis sur l'adaptation des méthodes de vérification aux circonstances, ce qui signifie, dans la plupart des cas, que l'effectif ne suffit pas pour faire face à une liste croissante de vérifications. Même si ces stratégies consomment plus de ressources initialement, elles devraient éventuellement permettre de réduire le temps qu'exigent les vérifications traditionnelles et d'accroître la sensibilité des organisations aux constatations et aux recommandations des vérificateurs.

Même si beaucoup des méthodes exposées dans le présent article ne sont pas nouvelles et peuvent avoir déjà été adoptées par divers pays, je propose qu'elles soient employées dans le cadre d'un effort concerté pour accroître l'impact de la vérification sur les opérations gouvernementales. La vérification doit conserver son caractère indépendant tout en aidant les gestionnaires et le gouvernement à améliorer leur rendement.

Exécution d'études préparatoires

Lorsqu'un bureau de vérification a de nombreuses organisations à vérifier et peu de personnel pour le faire, le moyen le plus rapide et le plus efficace d'accroître la couverture est l'étude préparatoire. Cette étude consiste à élaborer des questionnaires, des programmes et des listes de contrôle fondées sur les constatations antérieures des

vérificateurs, qui mettent l'accent sur les aspects du contrôle et de la gestion qui influent de façon importante sur le rendement et la reddition de comptes.

Comme l'étude préalable faite avant la planification d'une grande vérification, l'étude préparatoire a pour objectif d'évaluer les points suivants :

- la nature, la taille et la portée des opérations et des systèmes;
- le degré de gestion et de contrôle interne des opérations;
- les risques et les problèmes communs liés aux opérations et aux systèmes principaux;
- le rendement financier et opérationnel et les tendances;
- le degré de conformité aux lois, aux politiques gouvernementales, aux règlements et aux directives.

L'étude préparatoire devrait se limiter à quelques jours par ministère ou organisme officiel et faire l'objet d'un bref rapport résumant les constatations et les recommandations qui en découlent. L'emploi de feuilles de travail et de rapports types aide à réduire au minimum le temps nécessaire, et des listes de contrôle (qui peuvent également être distribuées à la direction) permettent de jauger et de comparer le caractère adéquat des contrôles et le rendement de la gestion et d'établir le degré de conformité.

Avantages

L'étude préparatoire est utile parce qu'elle :

- répond plus rapidement et plus tôt qu'une vérification normale aux besoins des petites organisations;
- aide à évaluer les risques, l'importance relative et les priorités pour les besoins de la planification des vérifications;
- donne une image globale de l'état des contrôles, du degré de conformité, des problèmes communs à un vaste éventail d'organismes gouvernementaux et des solutions à ces problèmes;
- peut évaluer les améliorations au chapitre du rendement, de la reddition de comptes et de la sensibilité de la direction aux recommandations des vérificateurs;
- peut être utilisée par la direction à des fins d'auto-évaluation.

Inconvénients

Toutefois, l'étude préparatoire comporte aussi des inconvénients parce qu'elle peut :

- priver d'attention et de ressources des opérations gouvernementales plus grandes et plus importantes;
- ne pas porter sur des secteurs vitaux en raison de ses limites;

- inciter la direction à trop se fier à ses résultats.

L'étude préparatoire ne remplace pas la vérification : elle est un moyen de se pencher sur les préoccupations les plus évidentes et importantes de la direction avant de prévoir une vérification.

Les résultats de l'étude préparatoire peuvent souvent donner une meilleure indication de l'état des contrôles financiers et de la conformité aux politiques gouvernementales et aux lois que ceux d'une vérification normale. Il en est ainsi parce que les résultats sont comparables d'une organisation à l'autre et d'une étude à l'autre; en outre, elles s'étendent aux petits et moyens organismes et systèmes plutôt que seulement aux grands.

Rationalisation des procédés de vérification

Conformément à l'optique de vérification intégrée, les bureaux de vérification devraient envisager de combiner les objectifs et les procédés de vérification des comptes, de la conformité et des opérations. Les stratégies suivantes permettent aux vérificateurs d'effectuer de façon efficiente une vérification intégrée :

- diviser les vérifications en segments et faire rapport sur chacun graduellement (soit, en fait, rédiger les rapports à mesure que le travail avance);
- utiliser des listes types des risques, des contrôles et des exigences comptables de même que des plans de vérification et des méthodes de sondage types;
- limiter la longueur des rapports de vérification et reléguer les détails à des annexes auxquelles pourront donner suite les entités vérifiées;
- accorder plus d'importance aux examens analytiques pour cibler les secteurs exigeant le plus d'attention;
- limiter le temps consacré à documenter les systèmes, les sondages et les résultats de la vérification en adoptant un style abrégé;
- mettre fin aux vérifications une fois que les principaux points ont été examinés;
- fournir des conseils et de l'aide aux gestionnaires dès le début des vérifications pour leur permettre d'apporter des changements avant qu'elles soient terminées;
- prévoir des visites de consultation avant, pendant et après les vérifications pour donner suite aux questions non résolues et non abordées;
- élaborer un procédé rapide pour effectuer des vérifications spéciales de projets.

À titre d'exemple, un moyen d'éliminer des procédés de vérification non efficaces sans compromettre les normes professionnelles est de faire soumettre régulièrement à l'inspection les comptes d'endroits éloignés (tels que les nombreuses îles qui font partie des îles Cook) pour réduire le temps consacré à voyager.

Formation et orientation des gestionnaires

Ceux d'entre nous qui, depuis de nombreuses années, ont su bien cerner les problèmes de gestion et de contrôle et proposer des solutions à plusieurs organismes devraient élaborer et publier des listes de contrôle et des lignes directrices à l'intention des gestionnaires et des agents comptables. Pour réduire davantage la probabilité de ces problèmes, nous devrions également établir des programmes de formation conçus pour en prévenir la réapparition.

Même si, pour y parvenir de façon efficace, nous avons toujours besoin de cours de formation pour formateurs, l'avantage de pouvoir parler à 20 gestionnaires ou agents ou plus en même temps plutôt qu'à un seul à la fois ne peut être sous-estimé. La participation continue aux programmes de formation des organisations peut également contribuer à amener les employés à signaler les problèmes, à demander de l'aide et à améliorer leur rendement.

Participation aux comités d'examen et d'enquête

Une autre façon d'accroître la couverture de vérification est de siéger à des comités chargés d'examiner ou d'étudier les opérations gouvernementales ou de conseiller ces derniers. Les comités qui présentent un intérêt au plan de la vérification sont ceux qui s'occupent de questions comme les suivantes :

- l'élaboration, l'orientation, la planification et l'approbation de systèmes informatiques;
- les vérifications, les études et les enquêtes;
- le perfectionnement des gestionnaires et des professionnels;
- les examens des comptes publics, de la dette, des dépenses, des recettes et du rendement;
- l'établissement des exigences auxquelles doit répondre le rapport annuel en matière de reddition de comptes et d'information ainsi que des mesures et normes de rendement;
- la planification de projets de développement et d'aide;
- les grands projets d'investissement ou les achats;
- la coordination des activités gouvernementales.

Les bureaux de vérification devraient viser à influencer le cours des choses dans ces secteurs, sans mettre en péril leur indépendance et sans dépasser leurs ressources limitées. Ainsi, ils peuvent se tenir au courant des changements et les incorporer dans leurs plans de vérification annuels et stratégiques.

En participant à diverses associations professionnelles et à leurs comités, le personnel des bureaux de vérification peut rencontrer des gens d'autres secteurs, ce qui, en retour, peut favoriser la promotion du changement, le recrutement, la formation et le perfectionnement d'employés et l'accroissement du fonds d'ouvrages de référence.

Amélioration de l'efficacité d'autres examinateurs

Les vérificateurs externes ne sont pas seuls à évaluer le contrôle de gestion, le rendement et la reddition des comptes dans les organisations. De nombreux autres groupes s'occupent également d'examen des opérations et du rendement et possèdent divers degrés d'expérience et de succès, soit, entre autres, les suivants :

- les vérificateurs internes, les inspecteurs de la fonction publique;
- les enquêteurs et inspecteurs du Trésor, les enquêteurs de la police sur les fraudes;
- les inspecteurs d'écoles, les inspecteurs de travaux, les évaluateurs et les coordonnateurs de l'aide et du développement, les conseils en gestion et les équipes d'examen de projets spéciaux, les agents principaux et les cadres supérieurs, et les équipes de contrôle de la qualité.

Dans l'optique d'une démarche proactive, nous devrions fournir des services de conseil, de formation et de perfectionnement à ces groupes en matière de techniques d'examen et de rapport de façon qu'ils puissent remédier aux problèmes sans recourir à des vérifications.

L'aide que nous pourrions apporter à ces personnes pourrait inclure :

- de la formation aux techniques de planification, d'échantillonnage, de sondage et de rapport;
- des listes de contrôle des exigences comptables légales, des problèmes communs et de leurs solutions, des risques et des secteurs à examiner;
- des visites de consultation pour discuter des principaux problèmes et de solutions possibles;
- des vérifications participatives où les examinateurs se joindraient à l'équipe de vérification pour partager connaissances et expériences;
- des rapports sommaires et des mises à jour suivies sur les constatations des vérificateurs à inclure dans leurs examens;
- des examens de leurs programmes et de leurs rapports d'inspection;
- des programmes conjoints de formation et de perfectionnement.

Au lieu de nous empêcher d'atteindre les principaux objectifs, ces mesures aident les gestionnaires à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de contrôle financier et interne. En prévenant les problèmes, l'organisation réduit les fonds et le temps consacrés aux vérifications dans ces domaines. En effet, dans certains cas, ces autres examinateurs peuvent faire le suivi des recommandations issues de vérifications antérieures.

Détachement, mutation et rotation du personnel

Pour remédier aux pénuries de personnel et au manque d'expérience en vérification dans le secteur public, le personnel de vérification interne, de comptabilité et de traitement des données peut être détaché d'autres ministères et organismes pour des affectations temporaires. Ces employés pourraient ainsi accroître leur connaissance et leur compréhension des exigences en matière de comptabilité et de vérification, améliorer la reddition de comptes dans leur organisation et fournir des ressources humaines supplémentaires au bureau de vérification. Pour que cette stratégie en vaille la peine, les employés doivent recevoir la formation et l'orientation nécessaires.

Certains employés pourraient être des candidats recherchés par le bureau de vérification ou vouloir y être mutés, et cela devrait être reconnu comme une voie légitime de recrutement de personnel. D'autres possibilités sont les suivantes :

- le détachement de personnel pour des vérifications de projets spéciaux qui exigent des connaissances que ne possède pas le bureau de vérification;
- l'exécution de vérifications participatives où des agents de l'organisation se joignent à l'équipe pour toute la durée des vérifications;
- la rotation des agents de vérification au sein des organismes (par exemple, le Trésor ou le Bureau des services informatiques) pour accroître leur connaissance et leur expérience des opérations hiérarchiques et fonctionnelles.

Vérification des organismes centraux

Les organismes gouvernementaux centraux, comme le Trésor, la Commission de la fonction publique et les Administrations de la planification et du développement exercent des contrôles effectifs sur les opérations des autres organismes, par exemple :

- les contrôles budgétaires et comptables sur les recettes et les dépenses relatives aux traitements, aux salaires et aux voyages;
- les contrôles administratifs sur la dotation en personnel, les nominations, les congés, les heures supplémentaires et les augmentations de rémunération;
- les comptes exigés à l'égard des programmes et projets d'aide intérieure et extérieure.

En vérifiant ces organismes centraux, nous vérifions, en fait, de nombreux organismes en même temps et nous examinons la conformité de ces derniers aux politiques gouvernementales. Ces vérifications portent généralement sur la plus grande part des budgets des divers organismes et sont une façon efficace de vérifier un élément particulier dans l'ensemble des organismes (par exemple, le niveau de la dette publique).

D'autres mécanismes de contrôle central qui peuvent être ciblés sont les suivants :

- les commissions d'examen (acquisition et cession d'actifs);
- les comités d'étude de soumissions;
- les organisations de services informatiques et de planification;
- les commissions de contrôle des marchés;
- les comptes bancaires, les prêts, les placements et les systèmes budgétaires et comptables gouvernementaux;
- les organismes de nomination et de placement;
- les comités de gestion des ressources, des dépenses et des recettes.

Exécution de vérifications de suivi

Comme les études préparatoires, les vérifications de suivi sont effectuées pour évaluer rapidement si le rendement et la reddition de comptes se sont améliorés et dans quelle mesure la direction a réagi aux recommandations des vérificateurs. Elles peuvent également permettre d'établir l'efficacité des vérifications comme moyen d'apporter des améliorations qui s'imposent.

Même si les plans prévoient des vérifications de suivi, ces dernières ne sont souvent pas faites à cause de contraintes de personnel et de temps et de la plus grande priorité accordée aux vérifications faites pour la première fois. Malheureusement, il s'ensuit que des entités ne tiennent aucun compte de recommandations jusqu'à ce que vienne le temps des prochaines vérifications intégrales.

Pour que les vérifications de suivi prennent moins de temps et, par conséquent, soient plus faciles à effectuer, nous pourrions envisager ce qui suit :

- l'utilisation de plans, de rapports et de listes de contrôle types;
- la présentation des constatations et des points exigeant un suivi sous forme d'énoncés succincts dans les rapports de vérification initiaux pour en faciliter la consultation;

- la rationalisation, la consolidation et l'adaptation des feuilles de travail pour en accélérer l'examen;
- l'emploi de techniques analytiques pour mettre l'accent sur les résultats et évaluer les changements au chapitre du rendement;
- l'obtention de réponses aux rapports de vérification initiaux et la prise de mesures appropriées en l'absence de réponses.

Résumé des résultats des vérifications à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques

À partir des études préparatoires, des vérifications d'organismes et de comités centraux et des vérifications de suivi, on peut dégager une évaluation globale de l'état des contrôles internes, du degré de conformité, du rendement financier et de gestion et du besoin de changements au chapitre des politiques et des méthodes.

Cette évaluation devrait être communiquée sous la forme d'un rapport sommaire aux responsables de l'élaboration des politiques et aux décideurs, qui peuvent apporter des changements dans l'ensemble des organismes, par exemple, le trésorier et le secrétaire financier, le ministre des Finances, le représentant du gouvernement dans chaque île, le cabinet, le commissaire de la Fonction publique et les comités

centraux de planification, de mise en oeuvre et d'examen des politiques.

Ainsi, des mesures devraient être prises à la fois au niveau ministériel et à ceux des politiques, de la planification et de l'administration pour s'assurer que les recommandations des vérificateurs sont mises en oeuvre.

Conclusion

Les pays et les États doivent adapter ces stratégies à leurs propres circonstances en matière de vérification et de législation. Chaque stratégie doit être évaluée selon ses qualités intrinsèques et faire l'objet d'une analyse coûts-avantages. La stratégie retenue devrait au moins mener à l'adoption accrue des recommandations des vérificateurs, à l'augmentation du degré de conformité et à l'amélioration de la gestion et du contrôle financiers.

Même s'il ne faut pas négliger le rôle premier de la vérification externe, ces stratégies devraient aider à maintenir la pertinence de la vérification relativement à l'évolution de la gestion des fonds publics. Elles devraient également permettre aux bureaux de vérification de dicter les changements dans le secteur public, au lieu d'essayer de les rattraper.

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'auteur au Office of Public Expenditure Review, P.O. Box 659, Rarotonga, îles Cook. ■

Profil : Le Bureau du vérificateur général de la nation — Argentine

N.D.L.R. : En 1989, la Revue contenait un profil de la Cour des comptes de l'Argentine. Des réformes législatives ont depuis apporté des changements à l'ISC. Reconnaisant le rôle important que la vérification joue à l'appui de l'exercice de l'autorité parlementaire, le nouveau Bureau du vérificateur général de la nation (BVGN) a publié une brochure intitulée « Vérification parlementaire : BVGN » pour décrire les activités et les services du nouveau bureau. Les renseignements que renferme le présent profil sont tirés de cette publication.

Renseignements généraux

Le Bureau du vérificateur général de la nation a été établi par une loi adoptée en 1993. Cette loi énonce les règles de la vérification des comptes publics, prescrit les systèmes de fonctionnement et définit les relations entre le Bureau et les autres organismes gouvernementaux. Elle définit le Bureau comme un organisme de vérification externe qui relève du Parlement et est distinct de l'administration vérifiée. Son objectif est de « contribuer à la prise de décisions éclairées sur la question des recettes et dépenses publiques ».

Direction de l'organisation

La haute direction du Bureau relève de sept vérificateurs généraux. Six vérificateurs généraux sont nommés par une résolution du Congrès national : trois par une résolution de la Chambre des représentants et trois par une résolution du Sénat. Le septième vérificateur général, qui occupe le poste de président du Bureau, est nommé par les présidents de la Chambre et du Sénat.

Mandat de l'organisation

La loi sur la vérification exige que le Bureau détermine la mesure dans laquelle les administrations et entités du secteur public :

- se conforment aux lois et aux règlements;
- rendent des comptes d'une façon complète, claire et véridique;
- administrent les intérêts financiers suivant les exigences d'une saine gestion.

Selon la loi, ces vérifications constituent des vérifications intégrées. Les autres vérifications qui portent sur le rendement sont appelées vérifications de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacité.

En principe, le Bureau a le pouvoir de vérifier :

- le secteur public national;
- la municipalité de Buenos Aires;
- les entités dont les soumissions sont acceptées dans le cadre du processus de privatisation (quant au respect de leurs obligations contractuelles).

Tout cela représente plus de 300 entités, dont des organismes centralisés et décentralisés et des entreprises et des sociétés publiques et privées qui contrôlent des ressources s'élevant à près de 50 milliards de dollars US.

En outre, le Congrès national peut étendre la compétence du Bureau à des entités publiques non gouvernementales ou à des organisations soumises à une loi privée, à l'égard de laquelle l'État peut avoir quelque responsabilité de gestion ou d'administration.

Planification

Comme le champ de compétence du Bureau est si vaste, ce dernier ne peut pas effectuer des vérifications de tous les secteurs chaque année. Pour régler ce problème, le Bureau détermine d'abord les secteurs qui doivent faire l'objet d'une vérification périodique et établit un plan de travail. En ce qui concerne les autres secteurs, il procède à des vérifications sélectives portant sur des points qui peuvent être prioritaires ou critiques à un certain moment. Ces secteurs sont définis en appliquant des critères liés aux éléments suivants :

- les questions ayant un intérêt spécial pour le Congrès;
- les examens précis demandés par le Congrès;
- la fiabilité des systèmes internes de vérification;
- le montant de fonds en cause;
- les répercussions sociales, économiques ou environnementales de programmes, de projets ou d'opérations.

À la lumière de ces éléments, le Bureau établit un plan annuel d'activités qu'il soumet à l'examen du Comité parlementaire mixte de la vérification et au Comité du budget et des finances de chaque chambre du Congrès national.

Exécution du travail

Le travail effectué par le Bureau consiste en un examen planifié de faits, d'actes et de documents. Les résultats des vérifications sont présentés dans un rapport comprenant trois grandes parties : (1) des observations sur les erreurs, dérogations ou irrégularités constatées au cours de l'examen; (2) les conclusions tirées de ces constatations; (3) des recommandations qui sont des mesures proposées pour remédier aux lacunes observées, prévenir d'autres lacunes à l'avenir et améliorer le rendement.

Le Bureau veille à la qualité de son travail en le planifiant et en l'exécutant conformément à de saines normes professionnelles. Ces normes exigent que le personnel soit qualifié et ait des pouvoirs indépendants, que les tâches soient exécutées dans un cadre professionnel et que le champ d'action corresponde aux exigences de l'objectif établi. Afin d'examiner le vaste éventail des opérations et programmes gouvernementaux, le Bureau forme des équipes de vérification à partir de son personnel multidisciplinaire.

L'application des procédés de vérification comprend le rassemblement des éléments probants nécessaires à l'appui du rapport. Le Bureau recueille, compare et analyse des données pour s'assurer de l'efficience, de la qualité et de la pertinence des éléments probants sur lesquels se fonde l'opinion finale.

Le Bureau présente plusieurs rapports par année au Congrès national. Il présente quatre rapports trimestriels sur le rendement en vue d'analyses et un rapport annuel. En outre, le Bureau publie une opinion annuelle sur les états financiers des organismes publics et des entreprises d'État et un rapport sur le Compte de placement.

Bien que son principal objectif soit de répondre aux besoins du Congrès national, le Bureau est également reconnu à titre de vérificateur externe par les organismes de prêts multilatéraux.

Nouveau défi à relever

Aujourd'hui le Bureau doit relever un nouveau défi : établir une organisation qui aidera à rationaliser les opérations gouvernementales en vue d'offrir des services plus efficaces et efficaces au peuple argentin avec le maximum de transparence et de clarté au chapitre de l'utilisation des deniers publics. La loi de 1993 a doté le Bureau de nouveaux pouvoirs et systèmes qui peuvent maintenant servir à promouvoir la prise de décisions publiques éclairées.

Pour plus de renseignements, prière de s'adresser à l'ISC d'Argentine, Hipolito Yrigoyen 1236 — C.P. 1086, Capitale Fédérale, Buenos Aires, République d'Argentine. ■

Publications à signaler

Un document récent sur la vérification de l'impôt, rédigé par l'ancien président de la Cour fédérale des comptes (CFC) de l'Allemagne, Heinz Gunter Zavelberg, pourrait intéresser les lecteurs de la *Revue*. Il y est d'abord question des tâches qui incombent aux tribunaux de l'impôt et de celles qui relèvent des organismes nationaux chargés de la vérification. L'auteur précise ensuite les responsabilités en matière de vérification de la CFC et des cours des comptes des États. En dernier lieu, il fait une évaluation de l'impact de la vérification externe sur l'impôt et décrit la mesure dans laquelle le travail de vérification a aidé à atteindre l'objectif d'une fiscalité équitable, opportune et intégrale.

Le document de 25 pages expose des démarches et des méthodes de vérification. On y trouve deux exemples, soit la vérification de l'impôt sur les produits de placements aux termes de la loi relative à l'impôt sur le revenu et la vérification des remboursements de la TVA versée sur les intrants liés aux partenariats familiaux en agriculture et foresterie.

On peut se procurer gratuitement le rapport, qui est en allemand, auprès du **Bundesrechnungshof, Referat Pr/Int, Berliner Strasse 51, 60311 Francfort, Allemagne.**

Le General Accounting Office (GAO) des États-Unis a publié une nouvelle série de rapports sur les secteurs à « risque élevé ». En 1990, le GAO a recensé divers programmes fédéraux qui étaient très vulnérables au gaspillage, aux fraudes, aux abus et à la mauvaise gestion, et une première série de rapports sur ces secteurs à risque élevé est parue en 1992. Plusieurs programmes ont depuis fait d'importants progrès au chapitre de la reddition des comptes et ont été enlevés de la liste des secteurs à risque élevé.

La série de 1995 comprend un rapport d'ensemble qui décrit le problème des secteurs à risque élevé et les progrès accomplis à ce jour, un guide de consultation rapide où l'on fait le point sur l'état des 18 secteurs à risque élevé initiaux et des rapports particuliers sur dix secteurs. On y expose également les efforts futurs du GAO à ce chapitre : ils se concentreront sur la responsabilisation et la gestion rentable des programmes de défense, la collecte et la comptabilisation de toutes les recettes, l'obtention d'un rendement suffisant sur les investissements de plusieurs milliards dans la technologie de l'information, le contrôle des fraudes et des abus au chapitre des demandes d'indemnités d'assurance-maladie, la réduction au minimum des pertes des programmes de prêts et l'amélioration de la gestion des marchés fédéraux dans les organismes civils.

On peut se procurer gratuitement un jeu complet des rapports auprès du **United States General Accounting Office, P.O. Box 6015, Gaithersburg, MD 20994-6015, É.-U.**; on demandera le GAO/HR-95-20SET.

Le Service du budget du ministère des Finances de la Suède a publié le deuxième volume d'une série intitulée « Papers on Public Sector Budgeting and Management in Sweden ». Soulignant que « le passage d'un système traditionnel de comptabilité financière au nouveau système de rapport annuel, axé sur le rendement, avec la modernisation de la comptabilité financière dans l'ensemble de l'administration nationale, est le plus grand projet jamais entrepris dans le domaine de l'administration financière gouvernementale en Suède », cet ouvrage vise à donner aux autres pays un aperçu détaillé de la stratégie de mise en oeuvre de la Suède, des problèmes auxquels la Suède s'est heurtée et des résultats obtenus. Intitulé « Annual Performance Accounting and Auditing in Sweden », le rapport porte sur l'expérience suédoise après deux années de comptabilité et de vérification du rendement annuel dans l'administration nationale. Il renferme également une analyse de l'utilisation du rapport annuel pour la prise de décisions par le gouvernement.

On peut se procurer une copie du rapport en anglais auprès du **Budget Department, Swedish Ministry of Finance, S-103 33 Stockholm, Suède.**

Invoquant l'absence de textes adéquats sur la comptabilité publique, l'Institut de formation en vérification et en comptabilité du Bureau du vérificateur général du Pakistan a commandé à M. Abdus Salam un ouvrage sur le sujet. À mesure que son travail avance, M. Salam produit une série de 15 fascicules qui constitueront éventuellement le document complet. Les trois premiers fascicules sont terminés et sont disponibles en anglais auprès du **Office of the Auditor General of Pakistan, Audit and Accounts Training Institute, 1st Floor, PT&T Audit Building, Mauj-e-Darya Road, Lahore 54550, Pakistan.** Les fascicules, qui sont de longueur variable, se vendent aux prix suivants : « Book 1 – Basic Accounting », 6 \$ US; « Book 2 – Administrative and Financial System, An Overview », 3 \$ US; « Book 3 – Need for Government Accounting », 4 \$ US.

L'édition de 1995 de « Perspectives de l'économie mondiale », que publie le Fonds monétaire international (FMI), renferme des analyses de l'évolution récente de l'économie mondiale. On y donne un aperçu de l'économie mondiale, examiné des questions qui se posent aux pays en développement et industrialisés et traite de sujets d'actualité. Les économies en transition et les réformes en Europe de l'Est et dans les États de l'ancienne Union soviétique sont au nombre des sujets abordés dans ce numéro.

On peut s'en procurer une copie, en anglais, en français, en espagnol ou en arabe, pour 34 \$ US auprès du **Fonds monétaire international, Publication Services, Box FD-501, 700 19th Street NW, Washington, DC20431, É.-U.** ■

Dans le cadre de l'INTOSAI

XV^e INCOSAI – Mise à jour



La préparation du XV^e INCOSAI bat son plein, et le personnel de l'Organisation centrale de contrôle des finances publiques de l'Égypte (OCC) met la dernière main aux plans du congrès qui se tiendra du 24 septembre au 2 octobre 1995 au Caire. Le Secrétariat du XV^e IN-

COSAI a reçu confirmation de la présence de représentants de 115 pays et s'attend à ce que ce nombre augmente. Suivant la tradition établie au congrès de 1992, un symposium sur la privatisation suivra le congrès du 4 au 6 octobre.

En ce qui concerne le programme technique, 32 documents nationaux ont été reçus touchant les thèmes IB et IC et les plans de la séance plénière sur le thème IA sont presque prêts. Les rapporteurs du

thème I (les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande et le Canada) mettent la dernière main aux documents sommaires sur chaque sous-thème. Le thème II est consacré à l'étude des travaux des comités de l'INTOSAI qui en sont à terminer leurs produits en vue de les présenter au congrès.

L'OCC a également été occupée à régler d'autres aspects du programme. Trente-deux ISC ont accepté d'être responsables de thèmes aux séances plénières et ateliers du congrès; l'OCC demande aux ISC qui n'ont pas encore donné suite à l'invitation de faire fonction de responsables thématiques de répondre dans les meilleurs délais. Afin de faciliter les communications au congrès, l'OCC a envoyé une liste de termes établie en vue du XV^e INCOSAI à toutes les ISC pour qu'on y apporte des modifications ou ajouts se rapportant aux thèmes du XV^e INCOSAI. Les ISC sont invitées à communiquer les ajouts au Secrétariat du congrès au plus tard pour la fin de mai 1995.

Des invitations officielles au congrès seront adressées à toutes les ISC et à tous les observateurs pour la fin d'avril. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétariat général du XV^e INCOSAI, rue El-Aruba, C.P. 11789, Madinet Nassr City, Le Caire, République arabe d'Égypte.

Nomination de Hubert Weber à la Cour des comptes de l'Union européenne

M. Hubert Weber, de la Cour des comptes de l'Autriche, a été nommé représentant de ce pays à la Cour des comptes de l'Union européenne au Luxembourg. M. Weber, qui est un des rédacteurs de la *Revue*, est bien connu des membres de l'INTOSAI par sa participation active aux activités de l'organisme au cours des 25 dernières années. Il a assumé sa nouvelle fonction en mars 1995 et on peut le joindre à l'adresse suivante : Cour des comptes de l'Union européenne, 12, rue Alcide de Gasperi, L-1615, Luxembourg. La *Revue* se joint à tous les membres de l'INTOSAI pour offrir ses meilleurs vœux à M. Weber.



M. Hubert Weber

Publication du Comité du contrôle informatique

Le Comité du contrôle informatique de l'INTOSAI a publié en janvier le premier numéro de *intoIT*, qui compte 24 pages traitant exclusivement de la technologie de l'information dans les ISC. Ce premier numéro renferme des articles pratiques rédigés par des professionnels de la vérification sur les stratégies, les expériences et les méthodes et outils utilisés avec succès par des ISC. Dans son premier éditorial, le président du comité et contrôleur et vérificateur général de l'Inde, C.G. Somiah, écrit que « Le principal objectif du

Comité est de faciliter l'acquisition de connaissances et de compétences en technologie de l'information au sein des ISC en fournissant des renseignements et un moyen de partager les expériences. Nous espérons qu'*intoIT* sera un important véhicule à cette fin. »

intoIT sera publié deux fois par année, en anglais seulement. Le rédacteur en chef invite les intéressés à faire parvenir des articles sur des sujets pertinents et de brefs faits divers à Roger Goacher, Associate Director, National Audit Office, 157-197 Buckingham Palace Road, Londres SW1W 9SP, Royaume-Uni.

Cinquième congrès de l'ARABOSAI prévu à Beyrouth

La cinquième assemblée générale de l'Organisation arabe des Institutions supérieures de contrôle (ARABOSAI) aura lieu à Beyrouth, au Liban, du 24 au 29 juin 1995. Elle sera précédée de réunions du Comité de la formation et de la recherche scientifique (les 19 et 20 juin) et du Comité directeur (les 21 et 22 juin) de l'ARABOSAI. En prévision de ces événements, M. Mohmoud Mohyi El-Deen Badi (président du Comité directeur de l'ARABOSAI et président de l'ISC de la Libye), M. Fakhry Abbas (vice-président de l'ARABOSAI et président de l'ISC de l'Égypte) et M. Abdelrazzak El-Semmawi (directeur général du Secrétariat général de l'ARABOSAI) se sont réunis récemment à Beyrouth avec

le président de l'Institution supérieure de contrôle du Liban et hôte de la future assemblée, M. Hussein Hamdam.

L'assemblée générale abordera quatre thèmes se rapportant à la vérification et à l'évaluation des projets d'investissements publics et des contrôles internes, ainsi qu'à l'échantillonnage statistique et à d'autres méthodes. Le numéro de juillet de la *Revue* renfermera un rapport sur les résultats de l'assemblée générale. Pour plus de renseignements, communiquer avec le Secrétariat général de l'ARABOSAI, 54, avenue Bilal, Menzah VI - 1004, Tunisie.

Il convient de signaler, en passant, que M. Fakhry Abbas a été honoré pour ses réalisations et contributions dans le domaine de la vérification. En mars 1995, M. Abbas se voyait attribuer la « Shield of Distinction » et le titre de « Audit Personality of 1994 » par la British Association for Information and Marketing.

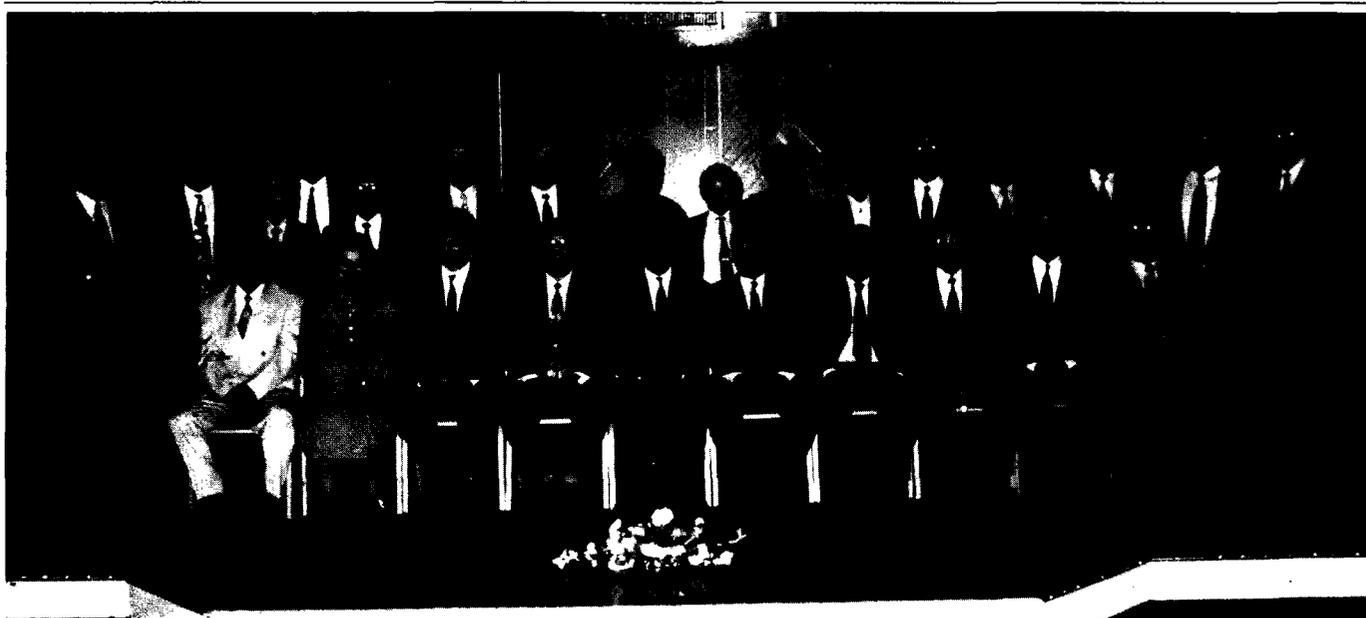
Ateliers de formation de l'IDI de concert avec l'ARABOSAI et l'AFROSAI

L'Organisation arabe des Institutions supérieures de contrôle (ARABOSAI) et l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) se sont joints à la Cour des comptes de la Tunisie pour présenter un atelier de formation à Tunis. Le Bureau du premier président était l'hôte de l'atelier auquel ont assisté, du 21 novembre au 2 décembre, 22 participants venant de 11 pays (voir la photo). L'atelier a été donné en arabe par des instructeurs de la Cour des comptes de la Tunisie.

L'atelier de dix jours a porté sur les principes de la vérification du rendement dans le domaine du transport aérien. Les instructeurs ont utilisé le méthode d'enseignement interactive de l'IDI, y compris une étude de cas et un module de deux jours de formation des formateurs.

Un autre cours de l'IDI a attiré 29 participants de 17 pays africains francophones à Dakar, au Sénégal (voir la photo), pour un atelier sur l'utilisation d'ordinateurs dans le processus de vérification, conçu et donné par des instructeurs de la Cour des comptes de la France. L'atelier qui s'est déroulé du 28 novembre au 3 décembre, a été organisé par le président de la Deuxième section des comptes du Conseil d'État du Sénégal.

Cet atelier de six jours, qui s'adressait aux dirigeants et sous-dirigeants des ISC, a porté sur l'importance de la vérification des systèmes informatiques utilisés par les entités vérifiées, les outils disponibles à cette fin et les diverses applications aux ordinateurs au sein d'une ISC. Des représentants de la France, du Sénégal et du Canada ont donné des exposés sur les logiciels de vérification.



Participants et instructeurs à l'atelier de l'ARABOSAI/IDI en Tunisie

Les deux ateliers ont reçu une note élevée de la part des participants qui, malgré les longues heures de travail imposées, étaient heureux de l'occasion d'apprendre de nouveaux concepts et méthodes applicables à leur travail et de partager leurs vues et expériences avec des collègues de la région. Ils ont fait des commentaires favorables sur la compétence des instructeurs et les méthodes d'enseignement utilisées.



Participants et instructeurs à l'atelier de l'AFROSAI/IDI au Sénégal

Conférence de l'OLACEFS en Uruguay

La quatrième assemblée générale annuelle de l'Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Amérique latine et des Antilles (OLACEFS) a eu lieu à Montevideo, en Uruguay, du 4 au 9 décembre 1994. La conférence, dont la Cour des comptes de l'Uruguay était l'hôte, a attiré des délégués des ISC de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, du Chili, de l'Équateur, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Paraguay, du Pérou et du Venezuela. Y assistaient également des représentants des ISC de l'Espagne et du Portugal de même que du Secrétariat général de l'INTOSAI et de la Banque interaméricaine de développement.

Les participants à la conférence ont abordé deux grands thèmes : le rôle de l'ISC dans la lutte contre la corruption et le rôle de l'ISC dans le soutien du Parlement. Les discussions sur chaque thème ont reposé sur des documents préparés d'avance et sur les expériences de chaque pays touchant ces importants sujets; il a été convenu que les ISC devraient prendre des mesures énergiques et proactives dans chaque domaine.

En ce qui concerne la corruption, les ISC ont convenu qu'il y a un urgent besoin de se pencher sur ce problème et qu'elles ont un rôle particulier à jouer en matière de prévention, de détection et de punition. Il a été mentionné que les ISC devraient se faire une priorité de concentrer leurs efforts de surveillance sur l'élaboration de systèmes et de programmes pour aider à garantir l'honnêteté de la gestion publique. Plus précisément, les ISC devraient, lorsqu'elles planifient les vérifications, veiller à mettre l'accent sur les secteurs où il y a un risque élevé de corruption. Il a également été recommandé que les ISC publient les résultats de leur travail afin d'engager l'opinion publique dans la campagne contre la corruption. En outre, les ISC ont été encouragées à appuyer, à coordonner et à évaluer les systèmes de contrôle interne de leur gouvernement comme moyen d'aider à prévenir la corruption.

En prévision du deuxième thème, les ISC avaient répondu à un questionnaire portant sur leurs relations avec le Parlement de leur pays. La discussion a porté sur la conscientisation politique croissante

des citoyens, leurs attentes grandissantes à l'égard de leur Parlement et le rôle que les ISC jouent dans ce contexte pour aider le Parlement à s'acquitter de ses obligations de surveillance et de reddition des comptes. Il s'agissait là, pour les délégués, d'un facteur indispensable au renforcement des institutions démocratiques.

Pour resserrer les relations entre les ISC et leur Parlement, les délégués ont recommandé qu'elles envisagent de créer un service spécialisé pour gérer ces relations et de désigner des représentants permanents auprès du Parlement. On a aussi abordé la question de l'indépendance des vérifications, surtout pour ce qui est du budget et du personnel, et tous étaient d'avis que l'indépendance complète dans ces domaines les aiderait à mieux servir leur Parlement. Il a aussi été décidé, vu l'importance de ce sujet, d'en discuter plus à fond à de prochaines réunions de l'OLACEFS.

Pour plus de renseignements au sujet de la conférence, s'adresser à la Cour des comptes de l'Uruguay, Juan Carlos Gomez 1324, Montevideo, Uruguay.



Participants à la conférence de l'OLACEFS réunis pour une photo de groupe à la Plaza Independencia, à Montevideo ■

Calendrier des événements de l'INTOSAI en 1995-1996

Avril

Réunion du Comité d'élaboration des normes comptables
Ottawa, Canada
Les 23 et 24 avril

Réunion du Comité de la dette publique
Buenos Aires, Argentine
Les 27 et 28 avril

Mai

Réunion du Comité directeur de l'EUROSAI
Varsovie, Pologne
Le 9 mai

Réunion du Comité sur l'évaluation de programme
Paris, France
Les 18 et 19 mai

Juin

Réunion du Comité sur la privatisation
Varsovie, Pologne
Les 1^{er} et 2 juin

Réunion du Comité directeur de l'OLACEFS
Bogota, Colombie
Les 8 et 9 juin

Assemblée générale de l'ARABOSAI
Beyrouth, Liban
Du 24 au 29 juin

Juillet

Réunion du Comité directeur de l'ASOSAI
Bangkok, Thaïlande
Du 17 au 21 juillet

Août

Septembre

XV^e INCOSAI
Le Caire, Égypte
Du 23 septembre au 1^{er} octobre

Réunion du Comité directeur de l'ARABOSAI
(date et lieu à communiquer)

Octobre

Symposium sur la privatisation
Le Caire, Égypte
Du 2 au 4 octobre

Novembre

Décembre

Assemblée générale de l'OLACEFS
Lima, Pérou
(date à communiquer)

1996

Janvier

Février

Mars

N.D.L.R. : Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie des communications de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres de l'INTOSAI à planifier et à coordonner leurs engagements. Figureront dans cette section régulière de la Revue les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles offertes par les régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au secrétaire général de chaque groupe de travail régional.